



Guide pratique

Créez un point relais de produits locaux dans votre commune

Vous êtes un citoyen engagé ? Un groupement de consommateurs ? Créez un point relais de produits locaux au cœur de votre village ou quartier ! Avec local.bio et local.direct, mettons les drives paysans à la portée de tou-te-s.

Un point relais, kézako ?

Dans nos petits villages de campagne, malgré le soutien des mairies, les épiceries ne sont plus viables et ferment les unes après les autres. Dans le même temps, les agriculteurs locaux peinent à être rentables malgré un nombre d'heures de travail colossal.

Le relais paysan est une solution qui tente de pallier ces deux problèmes. Au lieu de devoir maintenir un commerce ouvert toute la semaine, le relais paysan consiste en une distribution hebdomadaire de produits locaux effectuée directement par les producteurs.

La durée de distribution très courte est compensée par un système de commandes aux producteurs, passées directement par les consommateurs tout au long de la semaine.

Avec des commandes directes au producteurs, un relais paysan soutient les producteurs en leur permettant de conserver la totalité du prix de vente de leurs produits.



Comment ça marche ?

1 - Réunir un groupe de consommateurs

Vous pouvez commencer à recruter vos premiers membres.

Nous vous conseillons pour cela de discuter avec vos voisins, déposer des flyers dans les boîtes aux lettres, leur proposer de rejoindre un groupe de discussion sur Whatsapp ou Facebook sur lequel vous pourrez échanger...

Vous pouvez également organiser, avec le soutien de l'équipe municipale, une réunion d'information dans votre quartier ou village. Vous pouvez aussi inviter vos connaissances par email et via les réseaux sociaux grâce à des outils de communication que nous vous mettons à disposition sur local.bio ou local.direct.



2 - Trouver des producteur-ice-s

Inscrivez-vous sur local.bio ou local.direct et renseignez la commune du point relais que vous souhaitez créer.

local.bio : pour les producteur-ice-s certifiés bio ou en conversion.

Lien : www.local.bio/distribution/par-des-associations/relais-paysan

local.direct : pour les producteur-ice-s non certifiés mais qui respectent les valeurs de l'agriculture paysanne et bio

Lien : www.local.direct/distribution/par-des-associations/relais-paysan



Vous accéderez alors à la liste des producteurs les plus proches de vous et pourrez leur proposer de rejoindre votre point relais. S'il y a peu de producteurs près de chez vous, ou si vous souhaitez convier d'autres producteurs, vous pouvez les inviter grâce aux supports de communication que nous avons préparés pour vous.

Une fois inscrits sur le site, les producteurs peuvent créer leurs fiches produits et spécifier les conditions de distribution de votre point relais.



3 - Convenir d'un lieu

Pour créer un relais paysan, vous devez convenir d'un lieu où aura lieu la distribution : un parking, un préau, un garage, une salle communale, le local d'un commerçant... ou même votre jardin !

Il suffit d'un local abrité ou d'un parking disponible une heure par semaine pour accueillir les producteurs et permettre aux mangeur-se-s de récupérer leurs commandes.

Préférez un lieu central dans le quartier/village pour permettre à un maximum de personnes de venir chercher leurs commandes à pied ou vélo. Demandez à votre mairie si il existe un local disponible dans la commune, une salle dédiée aux associations, ou s'il est possible d'utiliser une partie de l'école.

4 - Communiquer et convenir d'un horaire de distribution

Une fois votre local trouvé et vos producteurs motivés, vous pouvez désormais commencer à communiquer auprès des futurs membres de votre groupement de consommateurs.



Dès lors que vous avez rassemblé assez de clients et de producteurs motivés, proposez un ou plusieurs horaires de distribution qui conviennent au plus grand nombre.

Assurez-vous que les producteurs soient prêts à commencer les distributions, puis déterminez une date pour le lancement.

5 - Organiser la distribution

Vous êtes prêts à commencer les prises de commandes !

Les membres de votre groupement et toutes les personnes s'étant montrées intéressées recevront désormais avant chaque distribution la liste des produits commandables et les dates limites de commande. Pas besoin de gérer une liste de contacts ;)

Les consommateur·ice·s pourront passer commande et régler par paiement en ligne directement aux producteurs.

Les commandes seront automatiquement transmises aux producteurs dans les délais qu'ils auront spécifiés.



Conseil

Lors des distributions, il est souvent préférable qu'un des membres soit présent en tant que référent pour accueillir les nouveaux et veiller à l'ouverture/fermeture du local.

*Vous pouvez endosser ce rôle si vous en avez la possibilité, mais il est bien plus pratique de se relayer entre membres du groupement, avec un planning des permanences (en cours de **développement sur local.bio**).*

6 - Le lancement

Vous pouvez maintenant proposer à vos membres de passer commande, et convier la presse et l'équipe municipale à votre lancement pour tenter de recruter encore plus de membres (plus vous serez nombreux, plus les distributions seront avantageuses pour les producteurs, et plus vous pourrez regrouper de producteurs).

Si les distributions s'effectuent dans un local fermé, il ne reste plus qu'à ouvrir le local pour les distributions. Si elles se déroulent sur un parking, il n'y a plus rien à faire, les producteurs et les consommateur·ice·s sont autonomes !



Les avantages



Des prix justes

Des produits locaux et bio au meilleur prix car en vente directe sans aucun intermédiaire.

Le service est gratuit pour les consommateur·ice·s comme pour les producteur·ice·s - les mangeur·se·s sont invité·e·s à soutenir local.bio lors du passage des commandes.



Une mise en place rapide

La création d'un point relais sur le site ne prend que quelques minutes. Idem pour la création des comptes producteurs !

Une fois les distributions planifiées, les consommateurs accèdent à un véritable marché en ligne pour commander directement leurs produits ou paniers.





Un minimum de travail bénévole

La communication avec les abonnés du point relais est automatisée : ils reçoivent un mail de rappel avant chaque distribution, leur présentant le contenu des produits du moment, ainsi qu'un lien vers la prise de commande. Côté producteur·ice·s, un récap' des produits à fournir leur est envoyé avant chaque distribution.

La facturation est elle aussi gérée, ainsi que le paiement en ligne : les paiements sont redistribués systématiquement vers les comptes de chaque producteur.



Un service complet

La plateforme est développée depuis 4 ans, en lien permanent avec les producteur·ice·s, restaurateur·ice·s et groupements de consommateur·ice·s.

Les options qu'elle propose sont donc inclusives et adaptées aux méthodes et besoins de tou·te·s. Et s'adapteront aussi à vos demandes !



Un support continu

Nous sommes là pour vous !

Vous pouvez nous contacter à tout moment via le chat, ou par mail à contact@local.bio ou contact@local.direct.

Nous vous répondrons le plus rapidement possible et vous rappellerons si besoin.

Vous avez maintenant toutes les informations en main pour créer votre point relais de produits locaux dans votre quartier !

Alors, n'attendez plus et rendez-vous dès maintenant sur
www.local.bio ou www.local.direct !